

**PROVINCE DE QUÉBEC**37<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>re</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 10 DÉCEMBRE 2003

## CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

*Québec, le 10 décembre 2003*

Aujourd'hui, à seize heures deux minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants :

- n<sup>o</sup> 10 Loi donnant suite au discours sur le budget du 1<sup>er</sup> novembre 2001, à l'énoncé complémentaire du 19 mars 2002 et à certains autres énoncés budgétaires
- n<sup>o</sup> 194 Loi proclamant le Jour commémoratif du génocide arménien

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.